



COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 29 Mars 2014**

Présents : ARNOULD Michel, DEMEYER Bernard, HENNION Eric, METAYER Jean Maurice, FAUQUEUX Anne Marie, BURTIN Françoise, DUJARDIN Stéphane, FLATRES Pascal, GOURDIN Alison, HAMIEAU Maud, LUBERDA Sandrine, POHU Gérard, SALIGOT Roger, SILLE David, TAISNE Dominique.

Secrétaire de séance : LUBERDA Sandrine

N° 1/2014-03-29

Election du Maire.

Vu les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Après s'être assuré que le quorum soit atteint ;

Conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- suffrages exprimés : 14

- bulletins blancs ou nuls : 1

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. ARNOULD Michel : 14, quatorze voix

M. ARNOULD Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et installé dans ses fonctions.

N° 2/2014-03-29

Délibération de fixation du nombre des adjoints au Maire (15 voix pour, 0 voix contre)

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au Maire ;

Considérant, cependant, que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints ;

Considérant qu'il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints au Maire.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : de fixer à 4 le nombre des adjoints au Maire.

N° 3/2014-03-29

Election du 1^{er} adjoint au maire.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2 et L. 2122-10 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2014 fixant le nombre des adjoints au Maire ;

Considérant que le conseil a été invité à désigner ses candidats aux fonctions d'adjoints au maire ;

Après avoir procédé au vote, au cours duquel chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote ;

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

Votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 1 Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8

A élu M DE MEYER Bernard en tant que 1^{er} adjoint au Maire subordonné aux travaux.

Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

N° 4/2014-03-29

Election du 2nd adjoint au maire.

Le conseil municipal,

Votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 1 Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8

A élu M HENNION Eric en tant que 2nd adjoint au Maire subordonné aux finances.

Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

N° 5/2014-03-29

Election du 3^{ème} adjoint au maire.

Le conseil municipal,

Votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 1 Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8

A élu Mme FAUQUEUX Anne-Marie en tant que 3^{ème} adjoint au Maire subordonné aux fêtes, cérémonies, jeunesse et école.

Elle a été immédiatement installée dans ses fonctions.

N° 4/2014-03-29

Election du 4^{ème} adjoint au maire.

Le conseil municipal,

Votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 1 Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8

A élu M METAYER Jean-Maurice en tant que 4^{ème} adjoint au Maire subordonné aux affaires sociales et urbanisme.

Il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. ARNOULD Michel
Maire